

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES CLUBS

*Samedi 06 JUILLET 2013 à l'Université di Corsica
(Pasquale PAOLI) à CORTE*

L'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire des Clubs s'est tenue le Samedi 06 Juillet 2013 à l'Université de Corse Pascal PAOLI à CORTE, Salle de l'Amphithéâtre « ETTORI » à partir de 09H30.

Le Comité Directeur était composé de madame et messieurs :

- MORACCHINI Jean René, Président
- BASTERI Dominique, Vice-Président Délégué
- FELLI Lucien, Vice-Président
- EMMANUELLI Antoine, Vice-Président
- SORBARA Michel, Vice-Président
- AIROLA Jean-Luc, Secrétaire Général
- PETTINATO Joseph, Secrétaire Général Adjoint
- FABIANI Paul, Trésorier
- ANTONIOTTI Pierre
- CASANOVA François
- DE ZERBI Antoine
- JACOMO Georges
- MAGGIANI Francis
- MARCHETTI Joseph
- PANZANI Toussaint
- PERFETTI Jean Claude
- PERI Jeanne
- PROFIZI Patrick
- SERPAGGI Philippe

Assistent :

- Mr ROMANI Paul Marie (Président de l'Université de Corse)
- Mr CADOT Hervé (Responsable Affaires Sportives DDCSPP et représentant Mr DABEK (Directeur DRJSCS)
- Mr COPPOLANI (représentant Mr MARSILY J.P. de l'INAVEM)
- Mr FONTANA Pierre (Directeur Administratif)
- Mr SAVELLI Paul-Gérard (Conseiller Technique Régional)
- Mmes OLMETA Marie-Ange et GIUDICELLI Ginette (Secrétaires L.C.F.)
- Mlle LUCCIONI Stéphanie (Secrétaire L.C.F.)

Ordre du Jour

1. Appel des Délégués.
2. Approbation du Procès-verbal de L'assemblée Générale du 03 Novembre 2012.
3. Allocution du Président et des personnalités présentes.
4. Remise des médailles fédérales.
5. Intervention CORSAVEM (INAVEM) Jean-Pierre MARSILY.
6. Rapport Moral du Secrétaire Général.
Rapporteur : Jean Luc AIROLA
7. Budget Prévisionnel 2013/2014.
Rapporteur : Paul FABIANI
8. Modifications Règlementaires (Jean Luc AIROLA/ Pierre FONTANA)
9. Evolution des lois du Football d'Animation (Jean-Claude PERFETTI / Paul Gérard SAVELLI)
10. Questions diverses.
11. Palmarès (Remise des Trophées)

Appel des Délégués

Rapporteur : Jean-Luc AIROLA, Secrétaire Général procède à l'appel des délégués

NORD

Clubs Libres présents :

USC CORTE (TADDEI Jean Pascal) – EF BASTIAISE (NEGRONI Jean Luc) – AS CASINCA (LUSI André) – AJ BIGUGLIA (SAULI Charles) – AS FURIANI AGLIANI (FERRONI Philippe) – AS COSTA VERDE (MURI Yves) – BORGO FC (ANGELINI Jean Michel) – FC ALERIA (LUCIANI Dominique) – US VEZZANI (CRISTINI Vincent) – US GHISONACCIA (PACE Pierre Jean) – ASC PIEVE DI LOTA (SIGURANI Antoine) – PRUNELLI FC (GIOVANNI Alain) – FC CALVI (ALMERAS Bernard) – CORBARA SANTA REPARATA (ANTONI Olivier) – NEBBIU CD (GRASSI Didier) – CA BASTIA (ROMBALDI Antoine) – GALLIA CL (COLLOVIGH Pierre Louis) – ESPOIR CB (PIERI Pierre Félix) – A.SQUADRA BALANINA (FERRONI Philippe) – SC BASTIO (LUCIANI Dominique)

Clubs Libres absents :

SC BASTIA – AS ANTISANTI – JS MONTICELLO – A. PENTA FOLELLI – AS BRAVONE – FC BRANDO – RC PONTE LECCIA – FB ILE ROUSSE

Clubs Vétérans présents :

I STORTI DI U BALLO (ALMERAS Bernard) – ASPEN (ANGELINI Jean Michel) – COSMOS (MAGGIANI François) – VETERANS FC 2 B (PANZANI Toussaint) – AS HOPITAL BASTIA (SIGURANI Antoine) – ASPO EHC (SORBARA Michel) – ENT.SP. PORTUAIRE BASTIAISE (MARCHETTI José)

Clubs Vétérans absents :

RC OLMETAIS – OL. PONTE LECCIA SUPER U – SC FANGO – US TOGA – AS BAR PIGALLE VP – AS CASTAGNICCIA – FC BEVINCO – AS VETERANS BASTIA – AS MAIRIE AGGLOMERATION BASTIA – ATHL. CM SNCM – I CIGNALI FC – CASATORRA BIGUGLIA – AS STA MARIA DI LOTA MANDRIALE – AS CONSULAIRE 2B – AS ETM

Clubs Futsal présents :

US JEUNESSE FURIANI (VECCHIOLI Thomas) – FUTSAL CLUB FURIANI (CIPRIANI Thomas) – ATHLETIC FUTSAL BASTIA (CIPRIANI Thomas)

Clubs Futsal absents :

BORGO FUTSAL – SQUADRA MORA FUTSAL – SAP.POMPIERS LUCCIANA – BASTIA CENTRE FUTSAL

SUD

Clubs Libres présents :

AC AJACCIO (COSTANTINO Sauveur) – AS PORTO VECCHIO (MURGIA Antoine – BONELLI Anthony) – JS BONIFACIO (DISIMONE Jean Pierre) – ENTENTE GALLIA SALINES (SERPAGGI Philippe) – JS AJACCIO 5EME CANTON (GARDELLA Sandra) – IMPERIAL FOOT AJACCIO (SECHI Joey) – SC BOCOGNANO GRAV. (RISTERUCCI Franck) – FC AJACCIO (SECHI Joey) - SUD FC (MUZY Gabriel - CARLI Antoine) – EPORS (SANTONI Sandra) – FC BASTELICACCIA (DIANI Barthélémy) – GFC AJACCIO (GHIGI René) – CA PROPRIANO (LEANDRI) – AFA FA (SERPAGGI Philippe) – ASC CANNES (LEMEUNIER Alain)

Clubs Libres absents :

JO SARTENE – ASC SOTTA – SC OLMETO

Clubs Football Entreprise présents :

US FINANCES BANQUES (JACOMO Geroges) – A.ENTREPRISES OCANAISES (LEMEUNIER) – A VADDINCA (GARDELLA Sandra) – CORSE DECO CONCEPT (SCALA Paul) – CORSE POSE MENUISERIE (PETTINATO José)

Clubs Football Entreprise absents :

AS PIETROSELLA - AMS AIR FRANCE – AS COM. BVD ROI JEROME – AFA RC – 6EME CANTON PERI – AS POLICE NATIONALE – GROSSETO PRUGNA STE – AS COM. CUTTOLI – US COM. BASTELICA – AS COM. OTA PORTO – AS DI A SOCCIA – FC HAUT TARAVO

Clubs Vétérans présents :

AS ENTRAIDE EQUIPEMENT CORSE DU SUD (SANTONI Sandra) – ASC HOPITAL CASTELLUCCIO (PROFIZI Patrick) – CENTRE HOSPITALIER AJACCIEN (SCALA Paul)

Clubs Vétérans absents :

AS ALATA – AS PETRETO BICCHISANO – ENT. 2 SORRU – A L'ETALON – CA UNIFIE – AS CCI AJACCIO – AS COLLECTIVITE TERRITORIALE CORSE – AS DE LAVA – A. PORTUAIRE 2 A – AS FOOT INSEME

Club Futsal présent :

OL. FUTSAL AJACCIO (PETTINATO José) – FUTSAL CLUB ALATA (GRASSI Didier)

Clubs Futsal absents :

CASONE FUTSAL

PORTICCIO FOOT VOLLEY

Total des voix : 403

Présents : 273

Quorum : 202

Le quorum pour tenir une Assemblée Générale Ordinaire étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 03 Novembre 2012

- Approuvé à l'unanimité -

Allocution du Président et des personnalités présentes

Bonjour à tous,

Permettez-moi tout d'abord de remercier Monsieur Paul-Marie ROMANI notre président d'Université de bien vouloir nous accueillir dans ses murs et lui souhaiter la bienvenue ainsi qu'à Mr CADOT, représentant le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Je salue d'autant plus volontiers leur présence que je connais leur passion pour notre sport favori, sur cette île où le ballon est chevillé au cœur et au corps.

Comme à l'accoutumée, je vous demande, avant d'entrer dans le vif du sujet quelques instants de recueillement pour ceux qui nous ont quittés au cours de l'année écoulée et qui ont tant donné pour le football Corse :

Joueurs

COULARDO Jean Christophe et **BOUR Loïc**, anciennement licenciés au FC CALVI, qui ont perdu la vie dans un accident de la route.

Le jeune **Benjamin ROVINALTI**, joueur licencié au RC PONTE LECCIA ;

Mathieu VILLANOVA, ancien joueur du stade de REIMS, père de Christian.

Louis FORNACCIARI, ancien joueur du FC AJACCIO ;

Mark ANASTASIJEVIC, joueur du RC PONTE LECCIA

Charles TAMBON, ancien joueur du GFCA

Joseph BAGHIONI, ancien joueur de l'USC CORTE

François MASINI ancien joueur du SCB, ASMURIANINCU ; AS VESCOVATO ; AS FURIANI

Pierre DELMAGRO, ancien joueur du CAB ;

Gérard BIANCARDINI ancien joueur du Fiumorbu.

Jean FORCIOLI (dit Jean Jean) clubs ajacciens

Toussaint COLONNA, ancien gardien de but US CORTE

Jean Baptiste MARCIALIS (dit Jean Jean) un des meilleurs joueurs français des années 60.

Arbitres

Jean Joseph DI FRAYA, ancien arbitre et père d'Antoine, joueur du CAB, du SCB, du GFCOA etc

Gilbert ANDREANI, ancien arbitre

Richard NIEUWENHUIZEN, arbitre de touche décédé après avoir été agressé lors d'un match de football amateur aux Pays-Bas.

Membres de ligue

Claude ANZIANI, serviteur exemplaire pendant des dizaines d'années de notre Ligue principalement comme délégué.

Jean Dominique MARTINI, ancien membre de la LCF ;

Paul SILVANI, ancien Président délégué de la LCF ;

Paul ANZIANI, Président de la CR Délégués (LCF)

Éducateurs

Antoine REDIN, vainqueur de la Coupe de France sous la présidence de Michel SORBARA.

Gilbert ANGELOTTI, figure emblématique du football insulaire.

Raymond N'GOKINI, éducateur au CA PROPRIANO

Jacques NACER, Président de la CCI de Corse du SUD et secrétaire Général de l'AC AJACCIO

Jean Luc CHIAPPINI, Président du Parc Naturel Régional, ancien Président de l'Olympique Ajaccien.

Michel LORENZI, ancien Président délégué du SCB ;

Journalistes

Victor SINET à qui nous avons rendu hommage lors de la dernière assemblée d'hiver.

Pierre CIABRINI (NICE MATIN)

Merci.

« La CORSE malade de son football »

Ainsi titrait il y a quatre mois le journal l'EQUIPE au lendemain du fameux derby SPORTING-ACA.

Je souhaite à la France entière de connaître cette maladie qui dope notre football dont l'état de santé s'affiche au plan national :

3 clubs professionnels, deux en ligue un et un en ligue deux avec l'arrivée du CAB à un niveau que sans doute personne n'attendait, sauf peut-être secrètement son président Antoine EMMANUELLI ; un club en national ; un en CFA et 3 en CFA2.

Je le dis sans peur de me tromper : c'est un cas unique et aucune autre région de France ne peut se targuer d'un tel exploit.

Cet exploit n'est pas le fruit du hasard ; je sais messieurs les dirigeants les difficultés que vous devez surmonter, les sacrifices que vous faites au nom de la passion qui vous anime ; passion sans laquelle rien n'est possible.

Je n'oublierai pas non plus tous les bénévoles, les éducateurs, les joueurs, les supporters et les collectivités qui ont tous œuvré dans le même sens.

Certes, quelques incidents sont venus ternir notre image et certains détracteurs mal intentionnés tentent de dénigrer notre football car il est vrai qu'« un arbre qui tombe fait plus de bruit qu'une forêt qui pousse ».

Nous ne pouvons toutefois pas nier ces incidents et devons en tirer les leçons pour l'avenir ; rien ne justifie un tel antagonisme entre nos 2 principales villes et il m'est difficile de voir notre derby se disputer ailleurs qu'en CORSE à cause d'une minorité qui n'a pas compris la chance d'avoir nos clubs à un tel niveau de compétition et qui se laisse aller à des débordements indignes de supporters.

Nos clubs professionnels seuls ne peuvent résoudre ce phénomène de violence véhiculé aussi par les moyens modernes de communication où les échanges aigre-doux peuvent passer de l'escalade verbale à l'agression physique et chacun doit s'efforcer de venir en aide à nos dirigeants.

Nous sommes tous concernés et notre ligue n'aura de cesse de rassembler en communiquant sur le sujet auprès de nos jeunes et de nos clubs : le foot est avant tout un jeu où chacun doit, évidemment, s'efforcer de l'emporter mais avec un respect mutuel dans un bon esprit axé sur le beau jeu et le fair-play et loin de toute violence.

Vous le savez, les instances nationales ont souvent les yeux braqués sur nous et l'on a tendance à penser que dans les sanctions qui frappent nos clubs, les commissions de disciplines ont la main lourde.

Je ne rentrerai pas dans ce débat, mais m'efforcerai de croire à l'impartialité et à l'indépendance des hommes chargés d'appliquer les règlements.

Je noterai simplement la volonté des deux présidents actuels : Noël LE GRAET et Frédéric THIRIEZ de revenir à des relations normales avec l'ensemble de nos clubs.

Cette volonté, je l'ai ressentie et partagée au cours des diverses rencontres dont la dernière lors de l'assemblée fédérale du 22 juin.

Certes, des points de désaccord subsistent, avec notamment le collectif du 5 mai, où les positions sont très éloignées ; mais cela ne doit pas nous empêcher de renouer des liens solides avec la fédération et la ligue de football professionnel car toute forme de rupture serait pénalisante à la fois pour notre ligue et nos clubs et mettrait fin à toute chance de dialogue.

Je m'efforcerai de maintenir ces relations que j'estime indispensables et qui permettront de mieux transmettre nos messages et nos doléances.

Aujourd'hui les difficultés financières frappent nos clubs et nos Collectivité et vous en êtes les premiers témoins.

Sachez qu'au niveau de la fédération et de la ligue de football professionnel, il en est de même et la qualification de l'équipe de France pour la prochaine coupe du monde est très attendue.

Outre l'aspect sportif, les retombées financières en dépendent et une non qualification de l'équipe nationale pourrait mettre en péril l'équilibre budgétaire de la fédération avec les conséquences néfastes pour l'ensemble des ligues régionales et la notre en particulier, dont la bonne santé sportive s'affiche aussi au plan régional :

10000 licenciés pour 300.000 habitants, un championnat de division d'honneur des plus relevés qui nous a permis de voir de belles rencontres et la saison qui s'annonce nous promet de plus belles affiches encore avec une poule ramenée à douze clubs ; bien malin qui pourra avancer le moindre pronostic car la lutte pour le titre sera rude.

Dans l'ensemble, nos divers championnats se sont déroulés dans de bonnes conditions et nos clubs se sont tous bien comportés avec une mention spéciale à notre sélection régionale qui atteint pour la première fois de son histoire les quarts de finale de la coupe UEFA des régions et notre équipe universitaire qui obtient le titre de vice champion de France.

Je n'oublierai pas non plus l'excellent parcours en championnat de France entreprise de l'AS OCANA dont un joueur a intégré l'équipe nationale : Florent ANTONA.

L'île ROUSSE retrouve le CFA quitté il y a peu et je constate que nous avons eu raison au sein de notre comité directeur de faire confiance à l'équipe du FBIR dont le travail accompli porte aujourd'hui ses fruits.

De même, le statut du football en milieu rural permet aujourd'hui à l'US VEZZANI d'accéder au championnat de PHA.

J'espère que d'autres clubs de l'intérieur suivront cet exemple et ce malgré les nombreuses difficultés, en sachant toutefois que ce statut ne peut dispenser des obligations de base en matière d'infrastructures et de sécurité.

Nos féminines nous ont bien représentés à la coupe nationale de VICHY et deux d'entre elles ont intégré le pôle France : Morgane NICOLI et Milène GOLBERG, toutes deux formées au pôle espoir d'AJACCIO ; notre pôle espoir, qui sous la conduite d'Antoine PIREDDU s'est vu conforter dans ses missions après la visite de Jean Claude GIUNTINI entraîneur national le jeudi 21 mars 2013.

Quant au football d'animation, il connaît un succès grandissant et nos plus jeunes peuvent ainsi s'adonner à un sport qui, à cet âge, doit être centré sur une pédagogie adaptée à l'enfant où le jeu et le plaisir tiennent une place prépondérante, sans esprit de compétition.

Nous n'avons pas connu non plus d'agressions physiques envers nos officiels et je m'en réjouis particulièrement, mais il convient de rester vigilant car nos arbitres sont trop souvent victimes d'insultes ou de menaces.

Il serait bon que chacun comprenne la difficulté du rôle essentiel joué par nos arbitres et les considère comme des partenaires à part entière.

La commission de discipline intervient en dernier ressort et il lui appartient de prononcer les sanctions adéquates mais elle ne peut à elle seule éradiquer toutes formes de violence.

Seul un travail en profondeur au niveau des clubs peut nous mettre à l'abri d'un dérapage dont les conséquences pourraient être préjudiciables pour nos officiels et pour leurs auteurs.

Je vous invite donc tous à transmettre un message de tolérance envers les éducateurs, les joueurs et les spectateurs qui doivent comprendre que « l'homme en noir » est avant tout là pour permettre, de par l'application des règles qui nous régissent, une bonne pratique du football avec comme nous tous un droit à l'erreur.

Si nous pouvons être fiers de notre football, c'est aussi grâce à nos officiels, arbitres et délégués dont les mérites sont reconnus au plan national et je félicite le jeune Alexandre DECOSTER pour sa réussite à l'examen d'arbitre fédéral.

J'ai appris hier soir que Julien PACCELLI est nommé arbitre assistant en Ligue 1 ; c'est une bonne nouvelle de plus pour notre corps arbitral et notre ligue.

J'insisterai aussi sur un autre point important qui concerne la détention des licences : un joueur : une licence, seule garantie de régularité et de sécurité en cas d'accident.

Je terminerai par un souhait qui nous tient tous à cœur, membres du comité directeur, membres de commissions, personnel administratif et technique et vous tous : que le projet de construction de notre siège voie enfin le jour.

Ce projet ne pourra se concrétiser sans l'aide des collectivités qui l'ont bien compris et je l'espère nous apporteront une réponse favorable très prochainement, car vous le savez bien, les hommes passent mais la ligue reste et je lui souhaite « longue vie ».

Le Président Jean-René MORACCHINI passe la parole à Monsieur Paul-Marie ROMANI, Président de l'Université de Corse

Souhaite la bienvenue à tout le monde et se dit heureux d'accueillir la Ligue Corse de Football pour la 3^{ème} fois et honoré et ému de participer à cette Assemblée Générale.

Précise qu'il est un footeux depuis le plus jeune âge, qu'il n'a jamais quitté FURIANI et qu'il est très attaché au SCB.

Fait un point historique sur les 32 ans d'existence de l'Université ;

Remerciement. Souhaite une matinée fructueuse (APPLAUDISSEMENTS).

La parole est également donnée à Monsieur Henri CADOT, Responsable Affaires Sportives de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (représentant de monsieur DABEK, Directeur de la DRJSCS)

La relation entre la DRJS et la Ligue se maintient.

Partenariat important aussi avec le CREPS.

La sécurité sur les stades demeure une priorité.

Des améliorations :

- Lutte Incivilités Violence (guide juridique de l'incivilitation dans le sport) à télécharger sur le site internet du Ministère des Sports.
- Lutte contre le chômage, emplois destinés à des jeunes qualifiés ou très peu (notamment pour les clubs, éducateurs sportifs ...)

Remerciements, félicitations et un bon courage pour l'avenir (APPLAUDISSEMENTS).

Remise des médailles fédérales :

Monsieur Jean-René MORACCHINI, Président de la Ligue Corse de Football remet les récompenses fédérales aux personnes suivantes :

Médaille d'OR :

BONAVITA Joseph (ABSENT)
TAFANELLI Maurice (ABSENT)

Médaille de VERMEIL :

CRISTOFARI Paul (ABSENT)
CARLI Antoine, *remise par Patrick PROFIZI*
MURI Yves, *remise par Jacky PERI*

Médaille d'ARGENT :

COLLOVIGH Pierre-Louis, *remise par Dominique BASTERI*
CANGIONI Jean-Pierre (ABSENT)
GHIGI Nicaise René, *remise par José PETTINATO*
PACE Pierre-Jean, *remise par François CASANOVA*
FABBRI Dominique, *remise par Jean-René MORACCHINI*
PADOVANI Jacques, *remise par Philippe SERPAGGI*

Intervention CORSAVEM (INAVEM) :

Monsieur COPPOLANI représentant monsieur Jean-Pierre MARSILY remercie l'assemblée pour son accueil.

Il présente l'INAVEM en expliquant que c'est une association d'aides aux victimes financées par le Ministère de la Justice, qui accompagne les personnes victimes d'actes de violence, paroles ...

La CORSAVEM se présentera dans divers clubs en plus petit comité.

Rapport Moral du Secrétaire Général

Rapporteur : Jean-Luc AIROLA

- Le rapport est adopté à l'unanimité-

Budget Prévisionnel 2013/2014

Rapporteur : Paul FABIANI, Trésorier de la LCF

Le trésorier de la Ligue détaille et commente le Budget Prévisionnel de la L.C.F.

- Approuvé à l'unanimité –

Modifications Règlementaires :

Rapporteurs : Jean-Luc AIROLA / FONTANA Pierre

Article 20 – C.R.D. : - adopté à l'unanimité -

Article 20 – CR APPEL : - adopté à l'unanimité -

Article 12 alinéa b – Conditions générales d'éligibilité : - adopté à l'unanimité -

Article 13 – Déclaration de candidature : - adopté à l'unanimité -

Article 12 alinéa 3 – Restrictions à la participation aux compétitions régionales :
-adopté à l'unanimité-

Intervenants :

- Mr LEANDRI (CA PROPRIANO) : qui va vérifier ?
- Mr AIROLA Jean Luc (Secrétaire Général LCF) : les clubs doivent porter des reserves.

Article 15 – Remplaçant – Remplacé : - adopté moins 6 voix (FC AJACCIO et IMPERIAL FOOT AJACCIO)

Un débat s'instaure :

- Mr LEMEUNIER (ASC CANNES) : qui va gérer, l'arbitre ou le délégué ?
- Mr DISIMONE (JS BONIFACIO) : très favorable mais si il y a un blessé grave ?
- Mr FONTANA (LCF) : savoir si vous voulez des changements incessants !

- Mr MURGIA (ASPV) : proposer plutôt à la mi-temps ?
- Mr MORACCHINI Jean René (Président LCF) : à vous de gérer vos 3 remplaçants ! on ne peut pas changer cet article en séance mais on peut le revoir à la prochaine Assemblée !

Article 17.2 - Forfait : - adopté à l'unanimité-

Article 18.b - Forfait général jeunes : - adopté à l'unanimité -

Article 19.3 – Terrain déclaration préalable d'impraticabilité : - adopté à l'unanimité -

Intervenants :

- Mr MUZY (SUD FC) : qui décide du terrain impraticable ?
- Mr MORACCHINI Jean René (Président LCF) : c'est par décision administrative
- Mr SAULI (AJB) : comment faire lorsque l'on a toutes les catégories pour un week-end ?
- Me LUCA (CORTE) : propose à changer la tournure de la phrase « *En cas de fermeture de terrain 48 H avant la rencontre par décision administrative (mise à disposition pour un quelconque évènement, terrain impraticable etc...) »*

Evolution des Lois du Football d'Animation (Jean-Claude PERFETTI / Paul-Gérard SAVELLI)

Rapporteur : Mr Jean-Claude PERFETTI

Monsieur PERFETTI insiste sur les points suivants :

- Nombre de joueurs : 3 à 5 par équipe U6/U7, 6 joueurs U8/U9 et 8 par équipe U10/U11 et U12/U13.
- Pause coaching de 2 minutes obligatoire à la 15ème minute de chaque période pour les U12/U13.
- Coups francs directs U6/U9 et directs/indirects pour U10/U11 et U12/U13.

- Coup de pied de réparation 6 mètres U6/U9 et 9 mètres U10/U13

(Voir circulaire disponible sur le site LCF.)

Un large débat s'instaure :

- Mr PERFETTI (LCF) : la pause coaching est obligatoire sinon risque de réserves de l'équipe adverse - possibilités pour les U6 à U11 de posséder une double licence pour les joueurs pouvant justifier d'une double domiciliation.
- Protèges tibias – crampons vissés interdits U6/U9
- Mr FONTANA (LCF) : pour notre Ligue retrait de l'obligation de l'auto-arbitrage, se rapprocher des règles et problématiques du football à 11 avec la suppression du coup de pied de pénalité.
- Mr SAVELLI (CTR) : éducatif pour les jeunes

- Mr MARCHETTI José (CD) : commente les lois du jeu en soulignant qu'à partir de cette saison sera appliqué l'Article 141 des R.G. (vérification des licences) – précise qu'il n'y a pas eu de grosses agressions physiques mais attire l'attention sur les sanctions en donnant quelques exemples avec des sanctions judiciaires.

Questions diverses :

Interventions :

- Mr Patrick PROFIZI (CD) donne quelques explications concernant l'extension de l'apposition du cachet mutations dès la catégorie U12 (voté par l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 22 Juin 2013)
- Mr FONTANA Pierre (LCF) invite les clubs à faire leurs desideratas 45 à 60 Jours avant l'Assemblée pour qu'ils puissent être évoqués et éventuellement modifiés.
- Fait également un rappel concernant les feuilles de matchs et les engagements qui seront d'ici la saison prochaine ou la suivante, faits électroniquement (disparition de « papiers » pour laisser place à l'avenir à des tablettes sur les terrains.

Palmarès (Remise des Trophées)

Dorénavant, les Coupes de Corse sont remises sur les terrains et pour les championnats, les Champions viendront récupérer leurs trophées lors de l'Assemblée Générale d'Eté :

CHAMPIONNAT DIVISION D'HONNEUR : **FB ILE ROUSSE** (remis par A. EMMANUELLI)

CHAMPIONNAT PROMOTION D'HONNEUR « A » : **AJ BIGUGLIA** (remis par M. SORBARA)

CHAMPIONNAT PROMOTION D'HONNEUR « B » : **CA PROPRIANO 2** (remis par J. MARCHETTI)

CHAMPIONNAT PROMOTION D'HONNEUR « C1 » : **FC AJACCIO** (remis par L. FELLI)

CHAMPION D.H. FUTSAL : **FC FURIANI** (remis par T. PANZANI)

CHAMPIONNAT FOOTBALL FEMININ : **SUD FC** (remis par P. PROFIZI)

CHALLENGE FEMININ : **USC CORTE** (remis par J. PERI)

CHAMPION U 19 ELITE : **GALLIA CL** (remis par J.C. PERFETTI)

CHAMPION U 19 EXCELLENCE : **FC CALVI** (remis par J.L. AIROLA)

CHALLENGE U19 : **FC CALVI 1** (remis par F. CASANOVA)

CHAMPION U 17 ELITE : **SC BASTIA 2** (ABSENT)

CHAMPION U 17 EXCELLENCE : **US GHISONACCIA** (remis par T. PANZANI)

CHAMPION U 15 ELITE : **SC BASTIA 1** (ABSENT)

Monsieur SAVELLI Paul-Gérard (CTR) remet un trophée au Président de l'Université de Corse, aux joueurs de l'équipe de l'Université et leur coach Claude VALMORI pour leur titre de Vice-champion de France.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président fait ses remerciements et convie toute l'Assemblée à un buffet.



MODIFICATION DES REGLEMENTS DE LA LIGUE CORSE DE FOOTBALL

Règlement Particulier des Compétitions de la L C F

Coupe de Corse, Article 4 Situation actuelle :

Les clubs participants aux championnats nationaux sont dans l'obligation :

- A) d'engager une équipe en coupe de Corse.
- B) de préciser en début de saison l'équipe qui est engagée.

Modification proposée :

A) et B) inchangé.

C) de participer à la compétition avec l'équipe réserve ou l'équipe U20/U19 dans le cas où l'équipe désignée participerait à une journée d'un championnat national le jour de la rencontre.

OK

Challenge d'encouragement et Xavier Poli

Situation actuelle : Article 1

Il n'est autorisé à participer à ces challenges qu'un maximum de trois joueurs ayant évolué avec l'équipe supérieure dans l'une des deux dernières journées précédant la rencontre.

Modification proposée:

Il n'est autorisé à participer à une rencontre de Challenge qu'un maximum de trois joueurs ayant évolué avec l'équipe supérieure dans l'un des deux derniers matchs de championnat précédant la rencontre.

OK

Challenge Xavier Poli :

Situation actuelle Article 1 :

Les clubs disputant le championnat de promotion d'honneur C ont l'obligation de participer au challenge Xavier Poli (engagement gratuit).

Modification proposée:

Les clubs disputant le championnat de promotion d'honneur C ont l'obligation de participer au challenge Xavier Poli (frais d'engagement gratuit).

Les modalités d'organisation seront précisées par la commission compétente selon le nombre de clubs engagés en championnat.

OK



REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS REGIONALES DE JEUNES

Nouvel article

ARTICLE 6 : Nombre de joueurs

Nombre de joueurs par catégories :

U20/U19/U18 :	11 joueurs + 3 remplaçants maximum.
U17/U16 :	11 joueurs + 3 remplaçants maximum.
U15/U14 :	11 joueurs + 3 remplaçants maximum.
U13/U12 :	8 joueurs + 4 remplaçants maximum.
U11/U10 :	8 joueurs + 4 remplaçants maximum.
U9/U8 :	6 joueurs + 4 remplaçants maximum.
U7/U6 :	5,4 ou 3 joueurs + remplaçants.

OK

ARTICLE 7 : SITUATION ACTUELLE

Les matchs sont joués en deux périodes de :
45 minutes pour les joueurs à partir de U16
40 minutes pour les joueurs U14 et U15
30 minutes pour les joueurs U12 et U13
25 minutes pour les joueurs U10 et U11

Sous forme de plateaux ou tournois avec plusieurs rencontres, la durée totale de temps de jeu ne peut excéder :
50 minutes pour les joueurs U8 à U11
40 minutes pour les joueurs U7

Dans les rencontres entre écoles de football, tous les joueurs et joueuses figurant sur la feuille d'arbitrage doivent participer à la rencontre.

Tous les matchs de jeunes sont joués sans prolongation.

Modification proposée: ARTICLE 7 :

Les matchs sont joués en deux périodes de :
45 minutes pour les rencontres à partir de U16.
40 minutes pour les rencontres U14 et U15.
30 minutes pour les rencontres U12 et U13.

Sous forme de plateaux ou de tournois avec plusieurs rencontres, la durée totale de temps de jeu ne peut excéder :
70 minutes pour les rencontres U12 et U13.
60 minutes pour les rencontres U10 à U11.
50 minutes pour les rencontres U8 à U9.
40 minutes pour les rencontres U6 à U7.

Tous les joueurs y compris les remplaçants doivent participer au match sans dépasser le temps de jeu maximal autorisé dans sa catégorie d'âge.

Tous les matchs de jeunes sont joués sans prolongation.

OK



Règlement d'administration générale

Article 20: Composition de la Commission Régionale de Discipline

Situation actuelle :

La C R Arbitre propose au Comité Directeur un de ses membres pour siéger et représenter la C R A, auprès de la commission de discipline.

Modification proposée :

La C R Arbitre propose au Comité Directeur un de ses membres pour siéger et représenter la C R A, auprès de la commission de discipline.

OK

La désignation d'un membre par la C R Arbitre pour siéger à la C R D reste le principe. A défaut, la C R Arbitre doit désigner parmi les membres de la C R D une personne pour la représenter au sein de celle-ci.

Composition de la Commission Régionale d'Appel :

Situation Actuelle :

Elle est nommée pour la durée du mandat du Comité Directeur et est présidée obligatoirement par un membre du Comité Directeur.

Modification proposée:

Elle est nommée pour la durée du mandat du Comité Directeur.

OK



Statuts de la Ligue Corse de Football

ARTICLE 12 : Situation actuelle

b) Conditions générales d'éligibilité :

Est éligible au Comité Directeur tout licencié à titre individuel de la Ligue ainsi que toute personne, licenciée depuis plus de six mois d'une association affiliée ayant son siège sur le territoire de la Ligue et en règle avec la Fédération et la Ligue.

Le candidat doit avoir atteint la majorité légale et être à jour de ses cotisations, et domicilié sur le territoire de la Ligue.

Ne peuvent être candidates :

Les personnes de Nationalité Française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;

Les personnes de Nationalité Etrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen Français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif.

Les conditions générales d'éligibilité doivent être remplies à la date de la déclaration de candidature.

ARTICLE 12 : Situation proposée

b) Conditions générales d'éligibilité :

Est éligible au Comité Directeur tout licencié à titre individuel de la Ligue ainsi que toute personne, licenciée d'une association affiliée ayant son siège sur le territoire de la Ligue et en règle avec la Fédération et la Ligue.

Le candidat doit avoir atteint la majorité légale et être à jour de ses cotisations, et domicilié sur le territoire de la Ligue.

Ne peuvent être candidats :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins six mois : *toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.*

- la personne qui n'a pas 18 ans au jour de sa candidature ;

- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;

- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;

- le licencié suspendu de toutes fonctions officielles.

OK

OK



ARTICLE 13 : Situation actuelle

Déclaration de candidature :

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat de la Ligue selon l'élection à laquelle elles sont destinées, au plus tard 21 jours avant la date de l'Assemblée Générale Elective.

La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (représentant des clubs libres, représentant des arbitres, des éducateurs, du football diversifié, des licenciées féminines, médecin licencié). Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, ci-après, sont remplies. Le refus de candidature doit être motivé.

ARTICLE 13 : Situation proposée

Déclaration de candidature :

Les déclarations de candidature doivent être adressées au secrétariat de la Ligue selon l'élection à laquelle elles sont destinées, par envoi recommandé, au plus tard 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale Elective.

La déclaration de candidature indique à quel titre elle est présentée (représentant des clubs libres, représentant des arbitres, des éducateurs, des licenciées féminines, médecin licencié).

Il est délivré un récépissé de candidature si les conditions de forme visées ci-dessus et celles d'éligibilité, tant générales que particulières, ci-après, sont remplies. Le refus de candidature doit être motivé.

OK

Règlement général des compétitions de la L C F

Remplaçant – remplacé

Situation actuelle : article 15 du règlement général des compétitions :

Les dispositions de l'article 144 alinéas 3 des règlements généraux qui stipulent que les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à une rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain sont applicables dans toutes les compétitions régionales (championnat, coupes et challenges)

Modifications proposées pour les catégories seniors (règlement inchangé pour les catégories de jeunes):
A compter de la 75^{eme} minute, le joueur remplacé ne peut plus revenir sur le terrain (match de coupe et championnat).



Règlement général des compétitions de la L C F

Forfait, article 17.2 Situation actuelle :

Un club déclarant forfait marquera zéro point et sera sanctionné par une amende dont le montant est fixé par le barème joint en annexe.

Proposition à rajouter à l'article 17.2 :

Un club déclarant forfait lors d'un match retour de championnat aura l'amende initiale doublée.

Toute équipe déclarant forfait en coupe de corse ou en challenge sera sanctionnée d'une amende de 500 euros.

OK

Forfait général, article 18 b, jeunes Situation actuelle :

inchangé.

Proposition à rajouter à l'article 18 b :

Un club engageant une équipe, hors obligation statuts des jeunes, dans un championnat U19 élite ou U17 élite est tenu de la maintenir pendant toute la durée du championnat. En cas de forfait général son équipe senior évoluant au plus haut niveau régional sera sanctionnée d'un retrait de quatre points pour la saison en cours.

OK

Règlement général des compétitions de la L C F

Terrain, article 19.3 déclaration préalable d'impraticabilité :

Situation actuelle :

Terrain déclaré impraticable les jours précédents la rencontre par l'organisme responsable du terrain (ou l'utilisateur). Cette déclaration doit intervenir au plus tard la veille à midi pour que le correspondant de secteur de la LCF puisse contrôler l'état du terrain en présence du responsable.

Proposition à rajouter à l'article 19.3 :

En cas de fermeture de terrain 48 heures, avant la rencontre ^{par} (décision administrative, mise à disposition pour un quelconque événement, terrain impraticable etc...). Le club utilisateur doit trouver un terrain de repli sous peine d'avoir match perdu.

OK



Règlement général des compétitions de la LCF

ARTICLE 12:

Restrictions à la participation aux compétitions régionales :

1/ Les joueurs autorisés à participer aux compétitions régionales sont :

- Les joueurs amateurs, fédéraux, professionnels, stagiaires, apprentis licenciés techniques, « RECLASSES AMATEURS ».

- Les joueurs élites et aspirants qui peuvent jouer avec leur équipe réserve dans les conditions prévues à l'article 134 des règlements généraux de la F.F.F.

- Les licenciés moniteurs qui peuvent participer à des compétitions régionales dans les conditions prévues au Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football Fédéral ou au Statut des Educateurs des clubs de Football à Statut Professionnel.

2/ Les restrictions individuelles et collectives sont celles prévues par les dispositions du chapitre 4 section 2, section 3 (articles 148 à 170 des RG)

3/.Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales ou avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.

Disposition particulière prévue par les Statuts de la Ligue Corse de Football concernant le Challenge d'Encouragement ALEX STRA et le Challenge XAVIER POLI.

Article 12 alinéa 1 et 2 inchangés.

Modification à apporter à l'alinéa 3 :

Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales ou régionales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national ou régional.

Disposition particulière prévue par les Statuts de la Ligue Corse de Football concernant le Challenge d'Encouragement ALEX STRA et le Challenge XAVIER POLI.

OK



REGLEMENT GENERAL DES COMPETITIONS REGIONALES DE JEUNES

ARTICLE 20 : Situation actuelle

Le classement est fait par addition de points ;
En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte :

a) en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs ex-aequo.

b) En cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs ex aequo, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.

c) En cas de nouvelle égalité, un match supplémentaire aura lieu sur terrain neutre.

À défaut de résultat positif, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but. Ces dispositions s'appliquent pour les accessions et pour les descentes.

ARTICLE 20 : Proposition

Le classement est fait par addition de points ;
En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte :

a) en premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs ex-aequo.

b) En cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs ex aequo, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.

c) En cas de nouvelle égalité entre 2 clubs, un match supplémentaire aura lieu sur le terrain du club désigné en 1^{ER} par un tirage au sort. En cas de nouvelle égalité, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but.

En cas d'égalité entre plus de 2 clubs, les modalités d'organisation des rencontres supplémentaires seront fixées par la C.R.J
Ces dispositions s'appliquent pour les accessions et pour les descentes.